

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents : 2

L'an deux mille dix
Le 8 mars
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Didier PICOT à Mme de CORAL
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Avenant à la convention d'adhésion au réseau SAGNE signée avec le CREN Aquitaine

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal d'Urrugne avait décidé d'adhérer au réseau SAGNE (Service d'Aide à la Gestion de la Nature et de l'Environnement) pour être accompagnée dans la gestion des zones humides.

Le réseau SAGNE prend la forme d'une assistance technique, assurée par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

La Commune s'engage par cette convention à préserver l'intégrité des zones humides inventoriées sur le territoire communal.

Madame le Maire indique que le CREN Aquitaine propose un avenant à la convention signée en novembre 2007. Il a pour objet l'intégration de parcelles supplémentaires (pour 115 ha environ) à la liste des parcelles désignées initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au réseau SAGNE, signé en novembre 2007.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le